

Amendement 2

Helmut Scholz, Sofia Sakorafa, Patrick Le Hyaric, Paloma López Bermejo, Nikolaos Chountis, Ángela Vallina, Javier Couso Permuy
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0251/2018****Elmar Brok**

État des relations UE-USA
2017/2271(INI)

Proposition de résolution (article 170, paragraphe 3, du règlement intérieur) tendant à remplacer la proposition de résolution non législative A8-0251/2018**Résolution du Parlement européen sur l'état des relations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique**

Le Parlement européen,

- vu l'article 52 de son règlement intérieur,
- A. considérant que la politique de «l'Amérique d'abord» de l'administration américaine porte préjudice aux intérêts de l'Union européenne, de ses États membres et de l'Europe dans son ensemble, et qu'elle s'oppose aux mesures nécessaires pour résoudre les problèmes et relever les défis à l'échelle mondiale, ainsi qu'aux accords internationaux conclus en la matière; que le président Trump a qualifié l'Union européenne d'«ennemie» et a discrédité les États membres de l'Union, et que son administration s'est montrée disposée à intervenir énergiquement dans la politique intérieure de l'Union et de ses États membres;
- B. considérant que le président Trump a imposé unilatéralement de fortes augmentations des droits de douane sur l'acier et l'aluminium exportés de l'Union vers les États-Unis, mais aussi de Chine, du Japon, d'Inde, de Turquie et de nombreux autres anciens partenaires économiques et stratégiques des États-Unis; que les exportations d'olives d'Espagne vers les États-Unis subissent également une augmentation déloyale des droits de douane, qui a déjà coûté aux producteurs espagnols plus de 50 millions d'euros au cours de l'année écoulée; que le président Trump a ouvert des procédures tendant à imposer un droit de douane de 25 % sur les voitures et les pièces automobiles exportées de l'Union vers le marché américain; que l'administration américaine a déclenché une guerre commerciale contre la Chine en imposant, en plusieurs étapes, des augmentations tarifaires importantes sur un large éventail de produits; que la Commission considère toutes ces mesures comme illégales au regard des règles de l'OMC et que des procédures ont été ouvertes à cet égard dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC; que l'Union a mis en place des tarifs douaniers applicables aux produits exportés des États-Unis vers l'Union européenne d'un volume financier similaire; que la Commission a dressé une liste élargie de produits devant être autorisés par le Conseil en cas d'application de tarifs douaniers américains sur les voitures;

- C. considérant que le Conseil de Sofia a autorisé la Commission à rechercher les moyens d'éviter une guerre commerciale avec les États-Unis, tout en approuvant les mesures d'ajustement touchant les produits américains; que la visite du président Juncker au président Trump, le 25 juillet 2018, a débouché sur une déclaration commune annonçant un accord de collaboration en vue de supprimer les droits de douane, les barrières non tarifaires et les subventions sur les produits industriels non automobiles, de réduire les barrières et d'accroître le commerce dans le secteur des services, des produits chimiques et pharmaceutiques, des produits médicaux et du soja, de renforcer la coopération stratégique entre les États-Unis et l'Union; que M. Juncker s'engage à ce que l'Union importe davantage de gaz naturel liquéfié (GNL) des États-Unis afin de diversifier son approvisionnement énergétique et qu'elle entame un dialogue approfondi sur les normes en vue de faciliter les échanges commerciaux, de réduire les obstacles bureaucratiques et de réduire les coûts; que les présidents Juncker et Trump ont convenu d'unir leurs forces pour mieux protéger les entreprises américaines et européennes contre les pratiques commerciales déloyales à l'échelle mondiale et de collaborer étroitement avec des partenaires partageant les mêmes idées pour réformer l'OMC et lutter contre les pratiques commerciales déloyales, notamment le vol de propriété intellectuelle, le transfert forcé de technologies, les subventions industrielles, les distorsions créées par des entreprises publiques et la surcapacité; que ces engagements sont allés au-delà des décisions du Conseil de Sofia;
- D. considérant que la Commission a pris des mesures pour démontrer sa volonté de respecter les engagements susmentionnés et qu'elle a annoncé, le 1^{er} août 2018, une augmentation de 282 % des importations de soja en provenance des États-Unis et, le 9 août, une augmentation des importations de GNL en provenance des États-Unis de 0 à 3,2 milliards m³; que la Commission a annoncé la réaffectation de 638 millions d'euros du budget de l'Union pour augmenter de 10 % les capacités de stockage de GNL en Europe; que 90 % du soja américain est génétiquement modifié; que 60 % des exportations américaines de GNL proviennent de la fracturation hydraulique; que le GNL en provenance des États-Unis coûte deux fois plus cher que celui d'autres fournisseurs sur le marché;
- E. considérant que le président Trump n'a pris aucun engagement en échange, que les droits de douane élevés sur l'acier, l'aluminium et les olives restent en vigueur et que l'enquête sur les voitures est seulement en suspens; que le président Juncker et la commissaire Malmström avaient déclaré à plusieurs reprises au Parlement qu'ils ne négocieraient pas avec une arme sur la tempe; que les négociations en vue de préparer un accord commercial entre l'Union et les États-Unis se sont poursuivies tout au long de l'été à la suite des travaux préparatoires menés non pas par la DG TRADE, mais par Martin Selmayr au nom du président Juncker; que les engagements pris et tenus dans ce cadre compensent les pertes subies par les États-Unis dans leur conflit avec la Chine, ce qui constitue pour l'administration Trump un succès dont elle a grand besoin avant les élections de mi-mandat;
- F. considérant que la politique de l'administration Trump aboutit à une évolution préoccupante de la situation intérieure aux États-Unis, notamment caractérisée par la montée toujours plus explicite du racisme et de la xénophobie, par la multiplication des agressions à l'encontre des minorités sexuelles, par l'acquisition croissante

d'équipements militaires par la police et les autorités répressives, par l'augmentation du nombre de victimes mortelles de violences policières, par l'abrogation de nombreux règlements nationaux relatifs à la protection de l'environnement, par le dénigrement public des femmes dans les médias, ainsi que par les coupes budgétaires drastiques dans les domaines des soins de santé et de l'enseignement;

- G. considérant que la réintroduction et l'élargissement de «la règle du bâillon mondial» ainsi que la réduction du financement des organisations qui fournissent aux femmes et aux filles des services de planification familiale et de santé et droits génésiques et sexuels sont source de graves préoccupations;
- H. considérant que sur toute une série de questions, les États-Unis ont régressé en matière de droits de l'homme; que le président Trump a pris pour cible les réfugiés et les immigrants, les qualifiant de criminels et de menaces pour la sécurité, a enhardi la politique raciste en restant ambigu sur le nationalisme blanc et a constamment défendu des idées et des politiques antimusulmanes; que l'administration Trump a adopté des politiques qui réduiront l'accès des femmes aux soins de santé génésique et a plaidé en faveur de changements au sein de l'assurance maladie qui excluraient beaucoup plus d'Américains des soins de santé abordables; considérant que le président Trump continue d'exprimer son mépris à l'égard des médias indépendants et des juridictions fédérales qui ont bloqué certaines de ses actions; que les Noirs ont 2,5 fois plus de risques d'être tués par la police que les Blancs; que l'administration Trump a exprimé son soutien quasi inconditionnel en faveur des prérogatives des agents de la force publique en réduisant les mécanismes de contrôle de la police ou en les supprimant complètement;
- I. considérant que la politique de l'administration Trump au Proche-Orient risque de déclencher de nouvelles guerres dans ces régions, générant des conflits de nature complexe qui ne pourront être résolus que par des compromis, le respect mutuel et la coopération ainsi que par le renforcement de relations fondées sur le principe de non-ingérence;
- J. considérant que l'administration Trump a adopté une nouvelle stratégie nucléaire qui prévoit la conception d'armes nucléaires tactiques de petite taille, décision qui ouvrira la voie à l'utilisation d'armes nucléaires dans des conflits partout dans le monde, plus particulièrement en Europe dans la mesure où ces armes ont principalement un objectif de dissuasion à l'égard de la Russie; considérant que la course aux armements nucléaires entre les États-Unis et la Russie constitue une menace existentielle pour le continent européen; que l'administration Trump ne fait aucun effort pour renforcer, par de nouvelles propositions ou initiatives, le système chancelant de non-prolifération des armes nucléaires, de maîtrise des armements et de désarmement;
- K. considérant que la politique de l'administration Trump «l'Amérique d'abord», le retrait des États-Unis d'accords multilatéraux et de structures de coopération, la guerre commerciale et la politique de pression de l'administration américaine contre l'Union et d'autres, l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Union et de ses États membres, le soutien des forces antidémocratiques, nationalistes, homophobes et racistes en Europe et la réticence à traiter l'Union et ses États membres comme des partenaires à part entière

rendent indispensable un réexamen fondamental des relations transatlantiques;

1. juge particulièrement préoccupant que l'administration Trump se retire unilatéralement d'accords multilatéraux et de structures de coopération, ignore les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, intervienne militairement dans les zones de crise au mépris du droit international et exacerbe les tensions internationales, notamment dans le domaine commercial; se déclare préoccupé par l'évolution inquiétante de la situation intérieure aux États-Unis, telle que la résurgence de tendances racistes, homophobes et xénophobes dans la société américaine et, de plus en plus, dans les sociétés des États membres de l'Union;
2. souligne que, en particulier en réponse aux politiques étrangère, économique et commerciale de l'administration Trump, l'opinion publique refuse de plus en plus l'approbation sans critique de l'évolution des relations transatlantiques; invite les gouvernements et les États membres de l'Union à ne plus ignorer ce phénomène;
3. demande une révision en profondeur des relations de l'Union avec les États-Unis et insiste pour que l'Union et ses États membres abandonnent leur rôle de partenaire junior dans les relations transatlantiques et mettent à profit les nombreuses années d'expérience qu'ils ont acquises grâce à une coopération internationale à plusieurs niveaux;
4. regrette profondément les engagements pris par le président Juncker à l'égard du président Trump le 25 juillet 2018, et rappelle sa position préconisant de rester ferme et uni face à la pression américaine; souligne qu'aucun mandat démocratique n'aurait permis de tenir les engagements de grande portée pris par le président Juncker et de réaffecter 638 millions d'euros du budget de l'Union pour apaiser le président Trump; déplore le secret des négociations en cours avec l'administration américaine ainsi que les mesures obscures qui ont entraîné une augmentation spectaculaire des importations de GNL et de soja pour l'alimentation animale en provenance des États-Unis;
5. rappelle que le PTCI s'est heurté à une forte opposition de la part de la population de l'Union; signale que les préparatifs actuels menés en coulisse en vue de négocier un accord commercial constituent un affront à la démocratie et à la transparence qu'exigent des millions de personnes dans les rues des capitales et des villes des États membres de l'Union; rejette la réouverture des négociations du PTCI; souligne qu'un large débat démocratique doit être la première étape de la préparation d'un nouveau mandat pour toute négociation commerciale et dénonce la stratégie du président de la Commission qui consiste à négocier d'abord et à présenter ensuite au Conseil et au Parlement un résultat à prendre ou à laisser pour un mandat ex post;
6. invite la Commission et le Conseil à défendre l'état de droit et le principe d'égalité devant la loi et à tendre vers la justice en collaboration avec tous les pays touchés par la politique commerciale agressive de l'administration Trump; s'alarme de la volonté du président Juncker de rechercher les moyens d'épargner uniquement l'Union, voire de se ranger du côté des États-Unis dans leur confrontation avec la Chine; souligne qu'une confrontation avec la Chine n'est dans l'intérêt ni de l'Union ni des États membres; demande à la commissaire Malmström de ne pas participer à une prochaine réunion avec ses homologues japonais et américains afin d'élaborer des initiatives de réforme de

l'OMC contre la Chine et de rechercher plutôt un dialogue avec celle-ci et d'autres partenaires importants dans une perspective multilatérale; exprime sa solidarité avec les citoyens américains qui sont également pris en otage par la politique commerciale conflictuelle de l'administration Trump;

7. demande qu'un débat global ait lieu dans l'Union et aux États-Unis, avec la participation de tous les acteurs sociaux et économiques et d'autres secteurs de la société civile, afin de déterminer quelle direction les relations transatlantiques devraient prendre; estime qu'il y a lieu d'ouvrir un dialogue transatlantique de la société civile à cette fin; souligne qu'un nouveau cadre global fondé sur des valeurs pour les relations entre l'Union et les États-Unis ainsi qu'un partenariat d'égal à égal sont nécessaires pour sauvegarder les intérêts des citoyens de l'Union et renforcer les relations bilatérales dans le commerce, l'économie, la culture et au sein de la société civile;
8. estime que la condition préalable au renforcement des relations transatlantiques doit être un engagement commun en faveur du règlement pacifique des conflits, du respect du droit international, du multilatéralisme, du respect de l'état de droit interne et des droits démocratiques ainsi que des droits de l'homme sous tous leurs aspects;
9. rejette toute idée de renforcement des relations transatlantiques sur la base d'une confrontation commune avec des pays tiers; souligne que dans un monde de plus en plus multipolaire et complexe, les nouveaux conflits et problèmes ne peuvent être résolus que par la réconciliation, le dialogue et une coopération mutuellement avantageuse;
10. exprime sa profonde préoccupation face à la nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis et aux projets de modernisation des arsenaux nucléaires américains en Europe; encourage vivement les États-Unis et les États membres de l'Union à ratifier et à mettre en œuvre le traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires; invite l'Union et les États-Unis à coopérer pour faciliter la mise en œuvre et le respect des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies sur le désarmement nucléaire et sur les mesures efficaces de réduction des risques nucléaires;
11. rejette la présence militaire des États-Unis en Europe et demande le démantèlement de toutes les bases militaires américaines en Europe;
12. demande la dissolution de l'OTAN;
13. juge très inquiétant que l'administration américaine ait apparemment supprimé les restrictions limitées imposées au programme de drones, ce qui accroît le risque de pertes civiles et d'exécutions illégales, et s'alarme du manque de transparence du programme de drones américain et de l'assistance fournie par certains États membres de l'Union; invite les États-Unis et les États membres de l'Union à veiller à ce que l'utilisation de drones armés soit conforme aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et à ce que des normes contraignantes strictes soient établies en matière d'assistance, sous toutes ses formes, aux opérations létales menées avec des drones;

14. regrette profondément la décision du gouvernement américain de déplacer son ambassade de Tel Aviv à Jérusalem et de reconnaître ainsi officiellement cette dernière comme la capitale d'Israël; souligne que cette décision va clairement à l'encontre du consensus international sur Jérusalem contenu dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la résolution 478, y compris en ce qui concerne le siège des représentations diplomatiques jusqu'à ce que le statut définitif de Jérusalem soit réglé; souligne qu'elle met gravement en péril tous les efforts visant à trouver une solution pacifique durable au conflit israélo-palestinien; rappelle que l'Union est favorable à la reprise d'un véritable processus de paix au Proche-Orient en vue d'une solution prévoyant deux États vivant côte à côte et en paix, sur la base des frontières de 1967, à savoir l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, souverain, libre, contigu et viable, dont Jérusalem-Est serait la capitale; insiste sur la nécessité d'éviter toute action qui saperait ces efforts; souligne que la question de Jérusalem doit faire partie d'un accord de paix définitif entre Israéliens et Palestiniens; souligne qu'il convient de renforcer la feuille de route commune; invite l'Union et les États-Unis à soutenir activement l'envoi urgent d'une commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur toutes les violations et infractions présumées du droit humanitaire international dans le contexte des attaques militaires contre les grandes manifestations civiles qui ont débuté le 30 mars 2018; regrette vivement que les États-Unis aient déjà utilisé 32 fois leur droit de veto en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies contre des projets de résolution sur la question palestinienne; exhorte tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à condamner par consensus tous les cas de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits consacrés dans la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies; condamne fermement la décision des États-Unis de mettre fin au financement de l'agence palestinienne pour les réfugiés (UNRWA) et invite l'Union à redoubler d'efforts pour soutenir les réfugiés palestiniens;
15. souligne que le plan d'action global commun avec l'Iran est un accord multilatéral important et une réussite diplomatique notable pour la diplomatie multilatérale afin de promouvoir la stabilité dans la région; se félicite que l'Union soit déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver ce plan, l'Iran étant un pilier essentiel de l'architecture internationale de non-prolifération et un élément crucial pour la sécurité et la stabilité de la région; souligne que, selon les nombreux rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran respecte les engagements pris dans le cadre du plan d'action global commun; critique sévèrement la décision unilatérale du président Trump de quitter unilatéralement le plan d'action global commun et d'imposer des mesures extraterritoriales aux entreprises de l'Union européenne présentes en Iran; souligne que l'Union européenne est déterminée à protéger ses intérêts et ceux de ses entreprises et de ses investisseurs face à l'effet extraterritorial des sanctions américaines; se félicite, à cet égard, de la décision de mettre en œuvre le règlement de blocage destiné à protéger les intérêts commerciaux de l'Union européenne en Iran contre l'incidence des sanctions extraterritoriales américaines et invite le Conseil, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à prendre toute mesure supplémentaire qu'ils jugent nécessaire pour sauvegarder le plan d'action global commun;
16. condamne les mesures adoptées par l'administration américaine à l'encontre des

entreprises européennes dans le cadre plus large du durcissement des sanctions contre la Russie et l'Iran, la nette augmentation des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance de l'Union et d'autres pays ainsi que la menace d'une augmentation des droits de douanes sur les importations de voitures; demande aux États-Unis de supprimer ces mesures et plaide en faveur d'un dialogue d'égal à égal et du renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale, qui devrait associer davantage les parlements et la société civile, en vue de résoudre les problèmes et les conflits d'intérêts qui entravent le développement économique mondial; souligne que la stratégie de libéralisation du commerce international et le choix du protectionnisme peuvent tous deux aboutir à des résultats identiques s'ils ne garantissent pas les meilleurs niveaux de vie, droits du travail et droits sociaux, le financement suffisant du secteur public, des emplois décentes et contribuent au respect des ODD et des obligations découlant du droit international;

17. juge préoccupant que si l'Union a entamé la normalisation de ses relations avec Cuba, l'administration Trump a détruit les modestes progrès accomplis ces dernières années sur la voie de la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba et mène une politique de confrontation à l'égard de ce pays; invite les États-Unis à mettre fin au blocus contre Cuba et à l'occupation du territoire cubain à Guantánamo Bay;
18. souligne que la protection des données à caractère personnel en Europe constitue un droit fondamental et qu'il n'existe, aux États-Unis, aucune réglementation comparable au nouveau règlement général sur la protection des données de l'Union; juge préoccupantes les prérogatives permettant aux autorités des États-Unis d'accéder aux données à caractère personnel des citoyens de l'Union dans les États membres, et s'inquiète de ce que ces autorités exploitent largement ces prérogatives; estime par ailleurs incompatibles avec le droit de l'Union la création et la manipulation de profils personnels par des entreprises établies aux États-Unis au moyen de systèmes basés sur les mégadonnées ainsi que le commerce et l'analyse de ces profils;
19. condamne fermement les politiques de l'administration Trump en matière de réfugiés et de migration ainsi que son ingérence dans le débat européen sur les politiques de réfugiés et de migration; invite les États-Unis et l'Union à respecter strictement le droit international, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967; salue les efforts déployés jusqu'à présent dans le cadre des Nations unies en vue de parvenir à un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régularisée, ainsi qu'à un pacte mondial sur les réfugiés, et déplore la décision américaine de décembre 2017 de se retirer des discussions; plaide en faveur d'une politique commune pour lutter contre les causes profondes de la migration;
20. souligne que l'Union et les États-Unis doivent lutter contre la fraude fiscale et autres délits financiers et garantir la transparence; les invite à coopérer pour réaligner la fiscalité sur la réalité économique, la création de valeur et la lutte contre les inégalités dans nos sociétés;
21. condamne le retrait des États-Unis de l'accord de Paris mais se félicite que des particuliers, des entreprises, des villes et des états des États-Unis continuent d'œuvrer pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris et de lutter contre le changement

climatique, et souligne la nécessité de renforcer les relations entre eux et l'Union; s'inquiète de ce que le changement climatique ne fait plus partie de la stratégie nationale de sécurité des États-Unis; prend acte de l'attachement de l'Union à l'accord de Paris et au programme des Nations unies à l'horizon 2030, et souligne la nécessité de les mettre en œuvre afin de garantir la sécurité et de parvenir à une économie et une société plus durables; soutient le renforcement de la coopération entre l'Union et les États-Unis dans le domaine énergétique à partir du cadre que constitue le Conseil de l'énergie UE-États-Unis; refuse le développement du commerce de GNL issu de la fracturation hydraulique;

22. invite l'Union à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les projets de l'administration américaine d'autoriser le forage pétrolier et gazier dans le Refuge faunique national arctique, ce qui mettrait en péril la richesse de la faune arctique;
23. invite l'Union européenne et les États membres à contrecarrer l'incidence de la règle du bâillon en augmentant substantiellement le financement de la santé et des droits sexuels et génésiques, en particulier le financement explicitement destiné à garantir l'accès au contrôle des naissances et à l'avortement sûr et légal, en utilisant les fonds nationaux et communautaires de développement, afin de combler le déficit financier laissé après les mesures de l'administration Trump visant à supprimer le financement des organisations humanitaires étrangères qui fournissent des services de santé sexuelle et génésique et en garantissent les droits connexes; souligne que le respect universel de la santé et des droits génésiques et sexuels, ainsi que la possibilité d'y accéder, favorisent les soins prénataux et contribuent à empêcher les naissances à haut risque, comme dans le cas des grossesses des adolescentes, ainsi qu'à réduire la mortalité infantile et juvénile; fait observer que la planification familiale, la santé maternelle et les services d'avortement sans risque constituent des éléments fondamentaux pour préserver la vie des filles et des femmes;
24. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, au SEAE, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au président des États-Unis d'Amérique ainsi qu'au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique.

Or. en